

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jeunes Amigos Inc.	Numéro de permis 2019550	Date d'inspection Le 11 décembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Jeunes Amigos Inc.		Numéro de téléphone (506) 377-5437	
Adresse 83 Old Shediac Road Memramcook NB E4K 1V1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	13 déc. 2024	11 déc. 2024
Commentaires : Le dossier n'est pas indiqué que les exercices ont eu lieu au mois de Novembre. La personne responsable a mentionné que cela a été fait mais qu'elle a oublié de l'écrire. La personne responsable a complété sur sa feuille l'exercice d'évacuation pendant l'inspection. Une discussion a eu lieu à ce sujet. La lacune est maintenant conforme.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	13 déc. 2024	11 déc. 2024
Commentaires : Le dossier n'est pas indiqué que cette vérification a eu lieu au mois de Novembre. La personne responsable a mentionné que cela a été fait mais qu'elle a oublié de l'écrire. La personne responsable a complété sur sa feuille la vérification de la cours extérieur pendant l'inspection. Une discussion a eu lieu au sujet de l'importance d'effectuer la documentation.La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le ratio enfants-personnes éducatrices</li> <li>-Orientation des enfants.</li> <li>- Le permis, les rapports d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.</li> <li>- Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.</li> <li>-Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.</li> <li>-L'aire de jeu à l'intérieur et le matériel.</li> </ul> <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer le lavage des</p>
--

Commentaires généraux

mains, une activité dirigée (fabrication d'un cadeau de Noël pour les parents) et les jeux libres à l'intérieur. Il n'est pas possible de faire des activités à l'extérieur, car les conditions météo ne le permettent pas.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 décembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Sophie Gauvin

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 décembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date